

## Communiqué de presse du 11 avril 2005

### Sécurité maritime et échéance européenne

L'Institut Français de la Mer (IFM) est le « parti de la mer » et veut rassembler les hommes et les femmes issus de tous horizons politiques ayant en commun l'amour et la défense de la mer et du monde maritime. En tant que tel, il ne prend donc ni ne prendra jamais de position dans les élections à caractère politique.

En revanche, l'IFM estime qu'il est de son devoir de contribuer au débat lorsque les enjeux maritimes en cause lui paraissent fondamentaux. C'est le cas aujourd'hui s'agissant de la poursuite de la construction européenne.

Dans cet esprit, l'IFM n'entend certes pas se permettre de dire si, à son avis, il est préférable de voter pour ou contre la Constitution soumise à référendum. En revanche sur beaucoup de sujets maritimes, et en particulier la sécurité maritime, l'IFM estime indispensable de rappeler l'essentiel et de corriger quelques contrevérités dangereuses.

La sécurité maritime ne peut être traitée efficacement que dans un cadre dépassant largement le cadre national, voire au niveau mondial, c'est dire l'importance du niveau européen, de son rôle d'aiguillon et de coordonnateur, pour les États membres, dans les instances mondiales :

- Sous l'impulsion et avec la vigilance farouche des instances européennes, la marche vers la sécurité et la qualité maritimes paraît enfin irréversible, même si c'est une longue marche encore semée d'embûches et de déceptions.
- L'harmonisation entre les États européens, des règles, de leur application, du contrôle de cette application et des sanctions est un élément fondateur de (et indispensable à) la sécurité maritime.
- Sans l'Union européenne, il n'y aurait pas eu de « paquets » *Erika* I, II, bientôt III, c'est-à-dire pas d'Agence européenne de sécurité maritime, pas de normes pour l'établissement de zones refuges, pas de renforcement et de ciblage crédibles des contrôles portuaires, pas de mise en place d'un système fiable de contrôle des sociétés de classification, pas de listes noires dissuasives, pas de réglementation double-coques, etc.
- Sans l'Union européenne, il n'y aurait pas eu non plus de troisième niveau FIPOL et donc de très forte hausse des fonds disponibles pour l'indemnisation future des victimes de pollution.

Et ce ne sont que des exemples. Or la France, trop longtemps absente et satisfaite d'elle-même, a pesé de tout son poids, ces dernières années, et pèse de plus en plus dans l'initiative ou le soutien des mesures européennes les plus importantes et les plus efficaces

(dont au surplus les moyens de lutte contre la pollution).

Il est donc important - en tout cas dans ce domaine de la sécurité maritime - que la France préserve sa capacité d'agir et la considération qui seule donne une chance d'influencer le cours des choses. Et l'enjeu est en outre d'autant plus fondamental au sein des instances européennes que les États membres « continentaux » sont souvent peu intéressés par la protection d'un littoral européen, le nôtre, qui ne les concerne pas directement même s'ils en profitent largement.

